



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion du : Mercredi 10 mai 2023

Par : Voie électronique

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mmes Laurence ANTIMI, Stéphanie CHAZAL, Rosette GERMANO
Véronique LAINE
MM. Edouard DELAMOTTE, Vincent CASERTA, Claude COLOMBO,
Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Noël
MANNINO, Mourath NDAW, Mathieu SAVY, Patrick SCALA

Excusé(s) : MM. Patrick BEL ABBES, Roger LAURENZI, William PONT

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction dématérialisé par courrier électronique adressé à l'ensemble des membres.

1. AFFAIRES JURIDIQUES

a. Proposition de conciliation : Monsieur Michel SERRE

Le Comité de Direction,

Pris connaissance de la proposition faite en l'espèce par le conciliateur,

Après avoir noté notamment que « *sans dénier aucunement l'analyse de la recevabilité des candidatures opérée par la commission régionale de surveillance des opérations électorales, le conciliateur estime opportun de proposer, à titre de conciliation, et ce afin de favoriser la pleine expression démocratique du scrutin, de permettre à la liste conduite par Monsieur Michel SERRE d'être présentée aux élections du district Grand Vaucluse de football* ».

L'accepte.

b. Assemblée Générale Elective du District Grand Vaucluse

Le Comité de Direction,

Agissant dans le cadre de la décision du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football du 28 février 2023 de retirer la subdélégation de mission de service public au District Grand Vaucluse pour le placer sous la tutelle de la LMF.

Considérant que la LMF a été chargée par le Comité Exécutif de la FFF d'assurer provisoirement le fonctionnement dudit District et d'organiser une assemblée générale électorale.

Attendu qu'il ressort de l'article 12.5.1 des Statuts du District Grand Vaucluse que « *les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents)* ».

Considérant que tirant les conséquences de l'acceptation de la proposition de conciliation intervenue suite à la demande formée par Monsieur Michel SERRE, il convient de procéder au report de l'Assemblée Générale Elective initialement fixée le vendredi 12 mai 2023 afin de respecter le délai de transmission des éléments de la liste conduite par Monsieur SERRE.

Par conséquent, le Comité de Direction décide de fixer l'Assemblée Générale Elective du District Grand Vaucluse au vendredi 02 juin 2023 à 18h00.

Transmet à la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales en charge de l'organisation de cette Assemblée Générale Elective.

Eric BORGHINI
Président